

1996

6 décembre : La Commission de conciliation « ne remet pas en cause les grandes options définies par le Syndicat Mixte de la Région angevine à propos de la rocade Sud..... ». Elle se prononce en faveur du projet de Schéma Directeur et de la création d'une petite rocade à un horizon de 7 à 8 ans. Elle invite le Syndicat Mixte et la commune de Bouchemaine à pousser plus avant les études qui permettraient de faire un choix entre deux scénarios.

Les communes de Bouchemaine et Sainte Gemmes-sur-Loire, plusieurs associations (Approvam, Camp de César, Gaubourgs Champs St Martin, AOT) saisissent le Tribunal Administratif de Nantes et lui demandent de surseoir à l'exécution du Schéma Directeur de la Région Angevine.

30 octobre : Parution d'un communiqué de presse du Syndicat des exploitants agricoles de la commune affirmant leur opposition au projet de rocade Sud. Le Préfet n'estime pas nécessaire de transmettre les remarques des communes de Bouchemaine, Les Ponts de Cé et Sainte Gemmes-sur-Loire au président du SMRA. Les communes de Bouchemaine et Sainte Gemmes-sur-Loire, pour la rocade Sud, et la commune des Ponts de Cé pour un projet de réserve d'eau à Belle Poule, demandent donc au Préfet de saisir la Commission de conciliation.

23 octobre : Le président du Conseil Général écrit à l'association de défense des habitants des boulevards Sud : « Une rocade Sud d'Angers me paraît essentielle. Cette rocade dont le tracé n'est pas encore précisément défini devra bien sûr présenter toutes les garanties pour l'environnement proche. Si cette voie, telle que la souhaitent la Ville d'Angers et le District n'était pas possible, cela nécessiterait le changement de gabarit de la route Les Ponts de Cé-Bouchemaine. Cependant la réalisation d'une nouvelle voie franchissant la Maine me semble une meilleure solution pour la circulation et pour l'organisation de l'agglomération angevine que le doublement de cette route ».

21 octobre : Le Conseil Municipal de Sainte Gemmes-sur-Loire rejette à l'unanimité, le Schéma Directeur de la Région Angevine « parce que les simulations de la circulation automobile sont basées sur des données périmées, par l'absence très nette de politique volontariste en faveur des transports collectifs urbains ». Le projet ne prend pas en compte « les effets du contournement autoroutier Nord qui soulagera le trafic urbain, l'importance écologique et paysagère de la vallée de la Maine, les nuisances et les contraintes excessives imposées à la commune ».

21 octobre : Le Conseil Municipal de Bouchemaine vote à l'unanimité le texte d'une requête au Préfet et au président du SMRA pour « que soit retiré le projet de rocade Sud tracé de Val de Maine Pruniers » prévu sur le territoire communal.

5 octobre : Naissance de Futura 2020, fédération de 8 associations opposées soit au projet de rocade Sud, soit au tracé Sud retenu du contournement Nord d'Avrillé,

soit à la fermeture de l'aérodrome d'Avrillé, soit à la création de l'aérodrome de Marcé.

5 juillet : Le Conseil Municipal de Bouchemaine adresse une requête au Préfet pour que soit retiré du Schéma Directeur tout tracé de rocade Sud, voie express ou autoroute sur le territoire de la commune. Il rejette toute perspective de franchissement de la Maine par une telle infrastructure.

1er juillet : Le Syndicat Mixte de la Région Angevine adopte le Schéma Directeur de la Région Angevine par 58 voix pour, 20 voix contre, 3 blancs et 2 abstentions. Le tracé de la rocade Sud emprunte la Maine en aval du pont de Pruniers et traverse Bouchemaine entre le lotissement du Val de Maine et Pruniers.

20 mai : Dans le « Courrier de l'Ouest », le maire de Sainte Gemmes-sur-Loire fait allusion à une récente rencontre avec le Préfet qui « a précisé que rien ne sera fait tant que l'on ne connaîtra pas les effets du contournement Nord d'Angers....et que la commune n'aura pas à subir les effets combinés d'un passage à 2 X 2 voies de la route Bouchemaine –Les Ponts de Cé et d'une rocade Sud ».

17 mai : Le numéro 4825 du Moniteur publie un article sur le thème « Angers revoit son plan de déplacements ».

18 avril : A la fin d'une réunion avec le Directeur de la DDE , la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le District, des représentants des communes de Bouchemaine et Sainte Gemmes-sur-Loire, le Préfet Bernard BOUCAUD déclare qu'il n'y aura pas deux voies structurantes sur la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire. Donc pas de rocade Sud et élargissement du CD 112, pas de petite rocade et élargissement du CD 411. L'urgence donnée à la liaison de la petite rocade pour développer l'argument bus est un élément nouveau qu'il n'approuve pas. Il faut attendre les effets du contournement Nord autoroutier d'Angers. L'Etat est opposé à l'élargissement du CD 112, jugé trop pénalisant pour les habitants. La Direction Régionale de l'Environnement n'autorisera pas le passage de la Maine. Reste la petite rocade qui se poursuivrait vers la Baumette avec élargissement du pont de l'Atlantique. Mais refus des militaires du passage sur leurs terrains et grosses difficultés pour élargir la voie sur la rive droite de la Maine.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Sauvegarde de la Loire angevine et la Sauvegarde de l'Anjou font savoir officiellement au président du Syndicat Mixte leur opposition au projet de rocade Sud pour ses répercussions sur l'environnement et la faune.

4 avril : Le Syndicat Mixte de la Région Angevine adopte le schéma de voirie d'agglomération, incluant le projet de rocade Sud, par 56 voix pour, 23 contre. Le Président du Syndicat Mixte précise que le passage par la vallée de la Santé à Pruniers serait difficile à traiter sur le plan technique et très bruyant. Quant à un tracé parallèle au CD 411, ce serait " une aberration."

La Chambre de Commerce et d'Industrie est pour le principe d'un contournement routier complet de l'agglomération qui passe par l'achèvement dans les meilleurs

délais du contournement Nord et par la réalisation d'un barreau Sud. La CCI ne fait pas le choix de la rocade sud, préconisant l'aménagement du CD 112 avec raccordement sur la rocade Est, une liaison entre le centre –ville et le CD 112 par le CD 411.

1er avril : Le Conseil du District émet un avis favorable sur le dossier de voirie d'agglomération par 57 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions. Trois scénarios (complétés de variantes « bus » mettant en scène les transports en commun) ont été envisagés pour mieux répartir les trafics sur l'agglomération :

- le scénario 2010 avec le contournement Nord d'Angers
- le scénario 2010 A qui ajoute des liaisons rapides au Sud : une courte rocade raccordée à la voie sur berge et une déviation par le CD 112, puis le pont de Bouchemaine qui verront leur capacité augmentée.
- Le scénario 2010 B qui conserve la courte rocade Sud et prévoit un nouveau tronçon directement raccordé à la RN 23, puis à l'autoroute. Le franchissement se fait en aval du pont de Pruniers, longe La Piverdière et rejoint la RN 23 à la Croix de la Masse.

Le Conseil a opté pour ce dernier scénario, mais il inscrit au dossier une alternative à ce projet qui prévoit la réalisation d'une rocade à 2 X 2 voies entre la courte rocade Sud et le pont de Bouchemaine, le long du CD 411 et la voie ferrée. Il demande aussi à l'Etat d'étudier un tracé sur le coteau après le franchissement de la Maine, proche de celui proposé dès 1976 dans le Schéma Directeur de la Région Angevine. Ce tracé entre le centre commercial de Pruniers et le Val de Maine serait en partie enterré.

25 mars : Le Conseil Municipal d'Angers adopte le projet de Dossier de Voirie d'Agglomération incluant la rocade Sud

23 février : Conférence de presse des associations opposées à la rocade Sud : les horticulteurs déclarent leur hostilité à la rocade Sud.

19 janvier : Lors de la remise de l'honorariat à l'ancien maire de Sainte Gemmes-sur-Loire, le Préfet précise que la décision de faire la rocade Sud appartenait aux seuls élus du SMRA, que l'Etat ne dirait pas comment faire la rocade, mais saurait dire comment ne pas le faire.

Du 1er février au 1er mars : consultation publique du projet de Schéma Directeur de la Région Angevine et du dossier de la rocade Sud